Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction des Établissements, des dotations et des compétences** Bureau des Projets et de l'Organisation des Établissements (BPOE) 1 ter avenue de Lowendal - 75007 PARIS suivi par : Catherine MICHEL / Jean-Pierre EUGENIE Tél. : 01.49.55.51.62 / 01.49.55.40.65	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDEDC/N2013-2028** **Date: 05 mars 2013**

NOR : N°AGRE1305746C

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la foret

à
(cf destinataires)

Objet : enquête annuelle sur la caractérisation des emplois des personnels sur budget des EPLEFPA

Résumé : La présente note de service a pour objet de préciser le champ et les modalités de mise en œuvre de cette enquête.

Mots-clés : enquête annuelle, personnels sur budget des EPLEFPA

Destinataires	
Pour exécution : • Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt • Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM • Haut commissariat de la république des COM • Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole	Pour information : • Administration centrale • Inspection de l'enseignement agricole • Organisations syndicales de l'enseignement agricole public

I- CHAMP COUVERT PAR L'ENQUETE

Le Bureau des Projets et de l'Organisation des établissements (BPOE) de la la Sous Direction des Établissements, des Dotations et des Compétences (SDEDC) met en œuvre l'**enquête annuelle sur la caractérisation des emplois des personnels sur budget des EPLEFPA (**déclaration CNIL n° 1652033_v_0 du 16-02-2013).

Le traitement des données issues de cette enquête permettra de caractériser l'activité de l'ensemble des agents sur budget des CFA et CFPPA (agents contractuels sur budget, agents titulaires sur postes gagés) et contribuera à la réalisation du panorama annuel de l'enseignement agricole.

Cette enquête est à renseigner par les centres CFA et CFPPA des EPLEFPA, directement en ligne via l'outil SPHINX. Certaines informations pré saisies s'affichent pour vérification et actualisation le cas échéant. D'autres informations demandées, propres aux modalités d'organisation et de fonctionnement des centres CFA et CFPPA, sont à renseigner en intégralité.

La DGER attire l'attention des directeurs d'EPLEFPA et de centres sur le fait que cette enquête constitue la seule source d'information permettant de caractériser l'activité des agents contractuels sur budget des établissements. Les données saisies doivent être sincères et vérifiées car elles contribuent à produire des statistiques permettant de disposer d'une situation précise de ces emplois et de leurs évolutions.

II- MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE L'ENQUETE

21- Saisie des données de l'enquête par les centres

211- Procédure générale à suivre pour la saisie des données

- Connexion Internet à l'adresse URL suivante : https://sphinx.educagri.fr/POFE/qagent/report.htm
- Saisie de l'identifiant et du mot de passe qui seront communiqués directement par mail à chaque établissement.
- L'enquête présente 2 parties distinctes pour la saisie des données :
- la partie établissement,
- la partie agents qui comporte une fiche individuelle par agent présent au 1er janvier de l'année de saisie.

212- Saisie des données de la partie « établissement »

- Les données à saisir portent exclusivement sur l'organisation et les modalités de suivi de l'activité des agents sur budget des CFA et CFPPA.
- L'ensemble des données est à saisir pour l'année 2013. A compter de l'année suivante, seules les actualisations seront à faire.

213- Saisie des données de la partie « agents»

- Cette partie comprend une ligne par agent présent l'année précédente et comporte des informations pré saisies.
- Pour chaque fiche existante, il conviendra de :

-
- confirmer la présence de l'agent dans l'établissement au 1er janvier de l'année de saisie (fiches pré remplies « oui » par défaut – Il faut cocher la case « non » pour les agents qui ne sont plus dans l'établissement. Cette action a pour effet de faire disparaître l'agent de la base de données, conformément à la réglementation en vigueur),
- actualiser et compléter les données des fiches existantes. Parmi les données complémentaires à saisir, une attention particulière doit être accordée au renseignement du nom et prénom de l'agent dans les cases correspondantes, en remplacement du code agent pré rempli.
- Il faut ensuite créer et renseigner des fiches pour :
- les agents recrutés l'année précédente,
- les agents sur poste gagé.

22- Services Régionaux de la Formation et du Développement

L'autorité académique dispose d'un module de suivi permettant la consultation des données saisies par les centres.

- Connexion Internet à l'adresse URL suivante : https://sphinx.educagri.fr/POFE/qagent/report.htm
- Saisie de l'identifiant et du mot de passe qui seront communiqués directement par mail à chaque SRFD et SFD.

Les SRFD et SFD sont par ailleurs destinataires de l'ensemble des identifiants et mots de passe des établissements de leur région (en cas de perte par les établissements).

23- Calendrier des opérations

La saisie des informations par les établissements se fera du 15 mars au 30 avril 2013. Elles portent sur les données de l'année civile 2012.

III- DROIT D'ACCÈS DES AGENTS SUR LES INFORMATIONS SAISIES

Conformément à l'article 32 de la loi informatique et liberté n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès est un droit reconnu à toute personne d'interroger le responsable d'un traitement pour savoir s'il détient des informations sur elle et le cas échéant d'en obtenir communication.

A cette fin, à l'issue de la phase d'instruction de l'enquête, les centres auront la possibilité, pour les agents qui en font la demande, d'éditer des fiches individuelles récapitulant l'ensemble des données saisies concernant chaque agent.

VI- ASSISTANCE

Pour toute question relative à des difficultés de saisie rencontrées en cours d'instruction de l'enquête, il vous est demandé de privilégier le questionnement par courrier électronique adressé à jean-paul.bally@educagri.fr

La Directrice Générale
de l'Enseignement et de la Recherche

Mireille RIOU-CANALS